

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Lot et Garonne

Nombre de membres en exercice :

15

Nombre de membres

Présents : 12

Excusés : 3

Pouvoirs : 2

Votants : 14

Absent : 0

Date de la convocation :

Le 11 mai 2023

De la commune de Mauvezin-sur-Gupie, Lot-et-Garonne,

Séance ordinaire du 16 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize mai à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune régulièrement
convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de
ses séances.

Sous la présidence de : Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,

Présents : Ms Daniel BORDENEUVE, Dominique SAVARIAUD, Michel
WALTER, Michel DUBAUX, Ulysse SUC, Christian MICHELET,
Antoine ZANOTTO et Éric FORESTIER.

Mmes Françoise JORREY, Estelle ASPART, Delphine
SCHWARTZ et Sandra BARBE.

Excusés : Mesdames Laure BRAQUEHAIS et Laurence
TOUMEYRAGUES, Monsieur Willy LORENZON.

Pouvoirs : Madame Laurence TOUMEYRAGUES à Monsieur Daniel
BORDENEUVE, Madame Laure BRAQUEHAIS à Monsieur Dominique
SAVARIAUD.

Absent :

Madame Françoise JORREY a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Recrutement d'un agent en raison d'un accroissement saisonnier d'activité.

Le conseil municipal,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment l'article L332-23 2°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un personnel pour accroissement saisonnier
d'activité pour l'entretien des espaces verts (tonte, taille, élagage, désherbage)

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DÉCIDE

Le recrutement direct d'un agent contractuel pour accroissement saisonnier d'activité
pour une période de 3 mois allant du 1^{er} juin 2023 au 31 août 2023 inclus ;

Cet agent assurera des fonctions d'agent des interventions techniques polyvalent en
milieu rural.

Cet emploi est équivalent à la catégorie C et correspondra au grade d'adjoint technique.

Pour une durée hebdomadaire de service de 15 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 majoré 340.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un
contrat d'engagement.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce
jour au siège de la collectivité ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de
pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa
publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Adopté à 14 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Daniel BORDENEUVE

La secrétaire de séance

Françoise JORREY

Certifiée exécutoire après transmission le :

Publiée le 1^{er} juin 2023

